

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 18 décembre 2023, à 18h35, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Richard Doyon, Xavier Bouhy et Francis Fecteau, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absente madame Nancy Lessard.

Assiste également, madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

La secrétaire de l'assemblée est madame Sylvie Groleau.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du règlement 246-2023 décrétant le taux de taxes et de compensations 2024 **(R)**
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire **(R)**

2023-12-321

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2023-12-322

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-12-323

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 246-2023 DÉCRÉTANT LE
TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR
L'ANNÉE 2024.**

Aux fins de fixer les taux de taxes et compensations de la municipalité de Saint-Victor pour l'année 2024.

ATTENDU QUE le budget adopté par le conseil municipal de Saint-Victor pour l'année financière 2024 décrétant des dépenses de 5 663 571 \$ et des revenus de 5 663 571 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Madame Patricia Bolduc lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023.

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été déposé en date du 11 décembre 2023.

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, que le règlement no. 246-2023 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement.

ADOPTÉE

.

2023-12-324

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la présente séance extraordinaire soit levée à 18h40.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Sylvie Groleau
Directrice générale
adjointe/Greffière-trésorière
adjointe